

VILLE DE BARR

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

du 24 février 2025 à 19 h 00 en l'Hôtel de Ville de BARR

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Étaient présents : Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Claude BOEHM, Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, Mme Anémone LEROY-KOFFEL, Adjoints au Maire,

M. Gérard GLOECKLER, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Laure RUZZA, M. Philippe FOISSET, M. Jean-Daniel HERING, Mme Assia SCHULTZ, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Olivier MESSMER, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Dilek YAGIZ, Mme Ferda ALICI, M. Eric GAUTIER, M. Bertrand REUSCHLE, Mme Alexandra DEBAISIEUX, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Hervé WEISSE qui a donné procuration à M. Philippe FOISSET, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à Mme Florence WACK, M. Gökay AKBAYRAK.

Absents non excusés : M. Angelo ERRERA-MULLER, M. Saadene DELENDIA, M. Pierre-Yves ZUBER.

M. Olivier HOERDT, Directeur Général des Services, assiste à la séance, sur prescription de Madame le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 1. **ATTRIBUTIONS DE MARCHES PUBLICS ET AVENANTS - EXERCICE PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**
- 2. **SOUTIEN AUX ACTIONS D'URGENCE ET DE RECONSTRUCTION A MAYOTTE - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BARR A LA COMMUNE D'ACOUA**
- 3. **NOMINATION D'UN CITOYEN D'HONNEUR A TITRE POSTHUME - M. JEAN-JACQUES WERNER**
- 4. **MOTION PROPOSEE PAR LE SIS67 RELATIVE AU TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES**
- 5. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2025**
- 6. **PARTENARIAT BARR X TRAIL ALSACE GRAND EST BY UTMB - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'EDITION 2025**

7. OPERATION FONCIERE - REGULARISATION DE LA VOIRIE ROUTE DU HOHWALD - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**8. OPERATION FONCIERE - DESAFFECTATION CHEMIN RURAL SIS ROUTE DU HOHWALD - PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE****DIVERS ET COMMUNICATIONS****PRÉAMBULE**

Madame la Maire :

Bonjour à tous. Il faudra voir pour régler le micro parce que chez moi, c'est très fort. Est-ce que derrière, vous nous entendez ? Oui. Cela me permet de saluer le public qui est assis au fond de la salle ainsi que notre représentant des Dernières Nouvelles d'Alsace, Olivier TERRENÈRE. Merci pour votre présence. Je vous salue toutes et tous, les chers collègues en particulier, pour ce Conseil municipal dont le sujet principal sera notre débat d'orientations budgétaires. Nous y reviendrons tout à l'heure. Je vais d'abord donner la parole à Alexandra DEBAISIEUX pour la liste de présence.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité, en début de séance, à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Alexandra DEBAISIEUX pour remplir cette fonction.

(Mme Alexandra DEBAISIEUX demande à tous les participants de confirmer leur présence oralement et note l'absence de M. Hervé WEISSE qui a donné procuration à M. Philippe FOISSET, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à Mme Florence WACK, M. Gökay AKBAYRAK, M. Angelo ERRERA-MULLER, M. Saadene DELENDIA, M. Pierre-Yves ZUBER.)

Madame la Maire :

Merci, Alexandra ; c'est à chaque fois une épreuve quand il faut dire pour la première fois les noms de famille ! C'est un petit ordre du jour en termes de nombre de points. Néanmoins, je vous ai dit que le débat d'orientations budgétaires va nous prendre un peu de temps. C'est une étape préalable à celle du vote du budget qui aura lieu au mois de mars, une étape qui nous incombe en tant que ville d'une certaine taille et qui va nous permettre de faire un petit focus, un retour en arrière sur les dépenses que nous avons effectuées en 2024, et une première projection sur l'année 2025.

Avant cela, nous allons passer en revue les différents points à l'ordre du jour, sachant qu'il y a un point d'information sur les **attributions de marchés publics et des avenants** concernant des travaux. Nous l'avons vu lors des Commissions réunies et c'est un point qui n'est pas soumis à vote.

Madame la Maire :

2. Soutien aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte : je vous propose de retenir le point.

3. Nomination d'un Citoyen d'honneur à titre posthume : je vous propose de retenir le point.

4. Motion proposée par le SIS67, notre Service d'incendie et de secours : là aussi, je vous propose de retenir le point – vous me dites si vous n'êtes pas d'accord, mais j'aimerais que nous en parlions.

5. Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire, donc nous le retenons.

6. Partenariat avec le Trail Alsace Grand Est by UTMB : qui souhaite retenir le point ? Oui, retenu.

7. Opération foncière - régularisation concernant la route du Hohwald : nous avons déjà parlé de ce sujet et en fait, il s'agit juste de régulariser le type d'acte. C'est très technique. Personne ne retient ce point ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

8. Opération foncière concernant la désaffectation d'un chemin rural sis route du Hohwald : qui souhaite retenir ? Personne. Quelqu'un est contre ? S'abstient ? Merci.

Madame la Maire :

Cela nous fait tout de même cinq points à l'ordre du jour.

N° 01 / 24-II-2025 COMMUNICATIONS - EXERCICES PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT - PASSATION DES ATTRIBUTIONS DES MARCHES ET AVENANTS
67021-016-2025-02-24-11**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu d'informer l'Assemblée de toute décision prise au titre des pouvoirs de délégation qu'il détient en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

En ce sens, la liste exhaustive de ces décisions adoptées par l'autorité délégataire, selon les conditions fixées par délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020, est reproduite ci-après pour la période du 7 janvier 2025 au 14 février 2025.

Il est rappelé que les décisions adoptées par le Maire en qualité de délégataire des attributions qu'il détient selon l'article L 2122-22 de CGCT sont soumises aux règles de procédure, de contrôle et de publicité que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

A cet effet, elles prennent notamment le rang, au fur et à mesure de leur adoption, dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ce point purement protocolaire fait l'objet d'une simple communication et n'est pas soumis au vote.

NON SOUMIS A DELIBERATION

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°03/15-VI-2020 du 15 juin 2020 statuant sur les délégations du Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

Et en vertu des exposés préalables,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Madame la Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'elle détient selon l'article L.2122-22 du CGCT ci-après :

Marché public d'Extension des locaux de la Police Municipale

Maîtrise d'œuvre :

- Avenant N° 2 pour l'entreprise **BOBILIER ARCHITECTE** :
Aménagement pour la salle de danse : nouvelles études d'aménagement suite à une différence de hauteur dans la salle de danse.

Montant initial :	55 000.00 €HT	80 331.60 €TTC
Avenant N°1 :	10 951.00 €HT	13 141.20 €TTC
Avenant N°2	5 940.00 €HT	7 128.00 €TTC
Total :	71 891.00 €HT	86 268.20 €TTC

Lot 1 : Curage

- Avenant N° 2 pour l'entreprise **ZENNA BATIMENT SARL** :
- Reconfiguration des locaux intérieurs suite à la différence de dénivelé du planché.

Montant initial :	52 234.00 €HT	62 680.80 €TTC
Avenant N°1 :	1 025.00 €HT	1 230.00 €TTC
Avenant N°2	984.00€HT	1 180.80€TTC
Total :	54 243.00€HT	65 091.60 €TTC

Lot 2 : Gros Œuvre

- Avenant N° 2 pour l'entreprise **ZENNA BATIMENT SARL** :
- Reconfiguration des locaux intérieurs suite à la différence de dénivelé du planché.

Montant initial :	66 943.00 €HT	80 331.60 €TTC
Avenant N°1 :	-4 242.00 €HT	- 5 308.20 €TTC
Avenant N°2	1 130.00€HT	1 357.08€TTC
Total :	63 649.90€HT	76 376.88 €TTC

Lot 8 : Chauffage Ventilation

- Avenant N°2 pour l'entreprise **SANICHAUF** :
- Mise en place d'un compteur d'énergie chauffage

Montant initial :	76 598.82 €HT	91 918.58 €TTC
Avenant N°1 :	13 838.67 €HT	16 606.40 €TTC
Avenant N°2	1 945.50 €HT	2 334.60 €TTC
Total :	92 382.99 €HT	110 859.59 €TTC

Lot 10 : Cloisons / Faux plafonds

- Avenant N° 2 pour l'entreprise **OLRY** :
- Reprise liaison sol/mur suite abaissement du niveau de plancher,
- Faux plafond supplémentaire dans le local du comité des fêtes.

Montant initial :	59 261.00 €HT	71 113.20 €TTC
Avenant N° 1 :	13 427.30 €HT	16 112.76 €TTC
Avenant N° 2	3 785.50 €HT	4 542.00 €TTC
Total :	76 473.80 €HT	91 768.56 €TTC

Marché public de Travaux de réaménagement des abords de l'Hôtel de Ville :

Lot 02 : Eclairage réseaux secs

- Avenant N ° 4 pour l'entreprise **BILD SCHEER/CITEOS** :
-Ajustement des quantités réellement exécutées.

Montant initial :	344 696.00 €HT	413 635.20 €TTC
Avenant N° 1 :	33 101.40 €HT	39 721.68 €TTC
Avenant N° 2	7 921.50 €HT	9 505.80 €TTC
Avenant N° 3	-68 687.60 €HT	-82 425.12 €TTC
Avenant N° 4	-41 022.90 €HT	-49 227.48 €TTC
Total :	276 008.40 €HT	331 210.08 €TTC

**N° 02 / 24-II-2025 SOUTIEN AUX ACTIONS D'URGENCE ET DE RECONSTRUCTION A MAYOTTE – APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BARR A LA COMMUNE D'ACOUA
67021-016-2025-02-24-12**

Madame la Maire :

Je vais vous proposer tout de suite de parler de **l'aide que nous allons attribuer à la reconstruction de Mayotte** et pour cela, je vais donner la parole à Alexandra DEBAISIEUX.

Alexandra DEBAISIEUX :

Merci, Madame le Maire. En effet, il a été proposé que la Ville de Barr apporte un soutien à la commune d'Acoua située au nord de Grande-Terre. C'est une commune qui a particulièrement été touchée dans le cadre du cyclone Chido dont vous avez tous certainement entendu parler, qui a dévasté l'île le 14 décembre 2024. L'ensemble de l'archipel a été touché et cette commune d'Acoua a été touchée en particulier et plus durement. Nous avons pu échanger avec le Maire de la commune qui nous a fait part de besoins spécifiques à la fois pour les écoles, avec des choses très concrètes comme l'achat d'un nouveau photocopieur, et pour aider les aînés à la reconstruction de leur maison.

Nous proposons que la Ville de Barr puisse soutenir directement la commune d'Acoua à hauteur de 1 000 €, via un don qui sera fait à la commune. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On met au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Madame la Maire :

Merci, Alexandra, d'avoir pris tous les contacts puisque c'était ta proposition de faire un versement direct à une commune, ce qui permet de créer du lien aussi.

Rapport :

Frappé par le cyclone Chido le 14 décembre 2024, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent. Les biens et infrastructures du Département et des communes de Mayotte ont été particulièrement touchés, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population.

Afin de s'associer à l'élan de générosité, la Ville de Barr souhaite soutenir directement une commune de Mayotte.

Madame Alexandra DEBAISIEUX, conseillère municipale, a pris contact avec Monsieur le Maire de la commune d'ACOUA, commune sinistrée, qui lui a fait part que sa commune, touchée par le cyclone, avait des besoins très concrets pour les écoles et pour les aînés.

Au regard de ces échanges, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 1 000,-€ au profit de la commune d'ACOUA.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 1 000,-€ à la Commune d'ACOUA, commune sinistrée de Mayotte.

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

**N° 03 / 24-II-2025 NOMINATION D'UN CITOYEN D'HONNEUR A TITRE
POSTHUME – M. JEAN-JACQUES WERNER
67021-016-2025-02-24-13**

Madame la Maire :

Le point suivant concerne une proposition de **nomination de citoyen d'honneur en la personne de M. Jean-Jacques WERNER**. Vous le connaissez maintenant puisque nous en avons parlé lors des Commissions réunies mercredi dernier. C'est une proposition de Mme GUERRIER KOEGLER qui a longtemps présidé l'Association des amis de Jean-Jacques Werner et que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Il faut savoir que Jean-Jacques WERNER aurait eu 90 ans le 20 janvier dernier. Il nous a malheureusement quittés à l'âge de 82 ans et donc, il pourrait rejoindre la liste des citoyens d'honneur que nous vous présenterons tout à l'heure.

Comme vous pouvez le voir, M. Jean-Jacques WERNER était un compositeur et chef d'orchestre qui habitait Barr. Pour vous donner son style de composition, je me permets de vous lire un texte que j'ai retrouvé, qui date de février 2018 et qui a été rédigé par Pierrette GERMAIN-DAVID, « Jean-Jacques et le Rhin » : « *Le style de Jean-Jacques Werner peut se comparer au flux du Rhin ; il éclate en gerbes, en ondes rayonnantes, en élans, en fusées, mais impulse aussi la puissance de sa pensée, sa force et sa dynamique. Comme le fleuve, quand il a fait siens les apports qui lui sont bénéfiques, le compositeur a assimilé au fil des jours leçons et émotions, troubles et chocs d'une vie d'homme. Pour l'un comme pour l'autre, il en découle un flux abondant et généreux. Celui du Rhin, canalisé, suit une pente inéluctable. L'œuvre multiple de Jean-Jacques Werner s'est inventée au quotidien, marquée jusqu'à la fin par la fidélité aux amis et, avec l'oratorio Luther, à sa terre natale.* » Voilà pour vous présenter un peu le style de Jean-Jacques WERNER qu'on dit parfois atypique. Vous vous ferez votre propre idée en allant découvrir ce qu'il a fait.

Nous avons informé son fils, Stéphane WERNER, qui est Barrois également, de cette proposition et il se dit avoir été très touché par le courrier qu'il a eu de la Ville. Il remercie chaleureusement la Ville de Barr pour cette proposition que son père aurait certainement très

appréciée. Voilà pour la présentation. Je laisserai Marièle apporter les compléments d'information.

Je voulais aussi saluer le nouveau Président de l'Association des amis de Jean-Jacques WERNER qui fait vivre cette personnalité, puisqu'une revue sort plusieurs fois par an dans laquelle Jean-Jacques WERNER a toujours encore sa place ; il lui est dédié une page et donc, on fait vivre encore cette personne. Ce nouveau Président, Hervé DÉARBRE, est organiste titulaire du Val-de-Grâce et organiste du ministère de la Défense. Voilà pour cette association locale. C'est pour nous une fierté de mettre à l'honneur Jean-Jacques WERNER. Vous pouvez voir qu'il a été compositeur à l'École nationale de musique de Bobigny avant de venir à Barr. Marièle, je te donne la parole pour la suite des informations.

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, nous avons eu des liens particuliers avec Jean-Jacques WERNER puisqu'il a été à l'origine des échanges avec l'université d'été de Blue Lake, avec lesquels nous entretenons depuis de nombreuses années des échanges puisque nous accueillons ces jeunes qui ont entre 14 et 20 ans ; ils font une université d'art plus spécifiquement axée sur la musique. Jean-Jacques WERNER a pu accompagner cet orchestre de Blue Lake, là-bas sur place et ici à Barr, et nous les accueillerons à nouveau cette année.

J'en profite pour lancer un appel aux familles d'accueil puisque l'idée est qu'ils découvrent notre culture, notre façon de vivre, qu'ils soient intégrés dans les familles et puissent découvrir le quotidien des Alsaciens. Ils font une tournée en Europe et nous les accueillerons à Barr du 25 au 29 juin, donc ils arriveront le mercredi soir vers 18 heures et repartiront le dimanche matin. Ils nous proposeront un concert et il y aura 57 choristes qui seront accueillis. Le concert aura lieu à l'église protestante le vendredi 27 juin autour de 19-20 heures – l'heure reste encore à confirmer. En échange, il y a à chaque fois des bourses qui sont offertes par cette université ; là, ils nous offrent quatre bourses et donc, quatre jeunes Barrois pourront partir dans le Michigan à Blue Lake en été pour profiter de cette magnifique expérience d'échange. Merci.

Madame la Maire :

Merci. J'ajouterai que Jean-Jacques WERNER a été chef d'orchestre des orchestres de la Radiodiffusion-télévision française, de l'Orchestre de chambre, de l'Orchestre lyrique, de l'Orchestre philharmonique de Radio France, ainsi que l'Orchestre national de France. Voilà qui vous donne un petit panorama de cette grande personne. Êtes-vous d'accord pour lever au rang de citoyen d'honneur Jean-Jacques WERNER, illustre compositeur ? Qui est pour ? Merci, à l'unanimité.

Nous organiserons une cérémonie probablement en même temps que la venue des jeunes de Blue Lake, et nous ferons en sorte que cette reconnaissance soit bien mise en valeur.

Vous pouvez découvrir ici la liste des citoyens d'honneur existants pour la ville de Barr, les plus anciens de 1972, avec des noms qui vous parlent certainement pour la plupart : Conrad KARRER, Jules STAHL, Howard KNAPP, Sœur SYLVESTRAS, Colonel Edwin FERRIS que nous avons mis à l'honneur lors des 80 ans de la libération de Barr, Pierre PFLIMLIN, Charles HERING, Marie-Anne HICKEL, Richard HARTMANN, Alfred DIETZ, Edy REUSCHLE, Bernard SCHIHA, René BACHELET, et Renée SCHNEIDER tout récemment.

Rapport :

La politique de reconnaissance citoyenne vise à déterminer une personne à honorer de par ses services rendus à la commune. La collectivité témoigne ainsi sa gratitude envers des personnes qui se sont investies et ont œuvré pour le bien commun.

M. Jean-Jacques WERNER est un compositeur et chef d'orchestre français, né le 20 janvier 1935 à Strasbourg et décédé le 22 octobre 2017 à Barr.

Il a effectué ses premières études musicales au Conservatoire de Strasbourg, où il a obtenu successivement un Premier Prix d'harpe, de cor et de direction d'orchestre. Il a poursuivi ensuite ses études à la Schola Cantorum de Paris.

Parallèlement à sa vie de compositeur, sa carrière de chef d'orchestre a débuté dès 1960, avec la ferme volonté de faire connaître les œuvres de son temps. Il a dirigé, en autres, les orchestres de la Radiodiffusion-Télévision Française, l'Orchestre de Chambre, l'Orchestre Lyrique, l'Orchestre Philharmonique de Radio France ainsi que l'Orchestre National de France.

Auteur-compositeur de musique, Jean-Jacques WERNER a été accueilli en résidence de compositeur à l'École nationale de musique de Bobigny, en 2005 et 2006, avant de venir à Barr.

Il est à l'origine du partenariat entre Barr et l'Université d'été de Blue Lake Fines Arts Camp, institution musicale mondialement connue, installée dans l'Etat du Michigan. La Ville de Barr a accueilli cet orchestre américain et son chœur à plusieurs reprises.

Il a participé ardemment à la vie musicale française qu'il a défendu avec art. Il a d'ailleurs été promu Officier des arts et des lettres en 2009.

Il s'est également vu décerner plusieurs prix dont celui de « Pierre-et-Germaine Labole », prix de Printemps décerné en 2008 par le Conseil d'Administration de la SACEM.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'élever M. Jean-Jacques WERNER à la dignité de Citoyen d'Honneur de la Ville de Barr.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le parcours musical remarquable et son implication dans la commune de Barr,

Et en vertu des exposés préalables,

Le Conseil Municipal A l'unanimité des membres présents et représentés

ELEVE M. Jean-Jacques WERNER à la dignité de Citoyen d'Honneur de la Ville de Barr à titre posthume.

**N° 04 / 24-II-2025 MOTION PROPOSEE PAR LE SIS 67 RELATIVE AU TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES - APPROBATION
67021-016-2025-02-24-14**

Madame la Maire :

Pour le point suivant, nous vous proposons une **motion rédigée par le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin relative au temps d'attente au Service d'accueil des urgences**. Je donnerai ensuite la parole à Claude si tu souhaites intervenir, puisque tu es totalement concerné. Je vais juste vous apporter quelques éléments.

Cette motion a été proposée par une collègue élue – qui siège comme moi au Conseil d'administration du SIS du Bas-Rhin – lors du dernier Conseil d'administration du mois de décembre. Entre-temps, nous avons eu un nouveau Conseil d'administration le 14 février et les choses ne se sont pas arrangées.

En fait, nous avons sollicité l'État via l'ARS pour qu'il donne les moyens aux hôpitaux de la prise en charge rapide des patients puisque la problématique, vous l'avez compris, ce sont les temps d'attente lorsque les VSAV arrivent dans les établissements de santé et qu'ils ne sont pas pris en charge immédiatement. Cette problématique concernait principalement le NHC au départ, mais la situation aux HUS s'est très largement dégradée ces derniers temps. Une solution temporaire avait été trouvée puisque des sas ont été mis en place qui ont permis d'accélérer le rythme, mais ces sas ont été enlevés et la situation se dégrade. On pouvait apercevoir parfois jusqu'à quinze ambulances en attente devant les hôpitaux. Pour pallier un peu cette difficulté et pour responsabiliser les hôpitaux, une facturation avait été mise en place pour tous les temps d'attente qu'on avait jugés anormaux, qui dépassaient la demi-heure. Cette mesure a été suspendue puisqu'un dialogue s'est mis en place avec les hôpitaux, qui ont réellement une difficulté à mettre en œuvre cette prise en charge parce qu'ils n'ont pas les moyens. D'où, en fait, cette sollicitation à l'État.

Il faut savoir aussi qu'au niveau du SDIS, le secours d'urgence aux personnes représente 85 % de son activité opérationnelle. Donc, c'est la majorité des cas qui vont se retrouver devant les services d'urgence.

Ces délais d'attente, je vous l'ai dit, se sont fortement rallongés ces dernières années, les temps d'attente pouvant atteindre 5 heures, voire 7 heures pour un véhicule. Rendez-vous compte ! Cela veut dire que le patient qui a été pris en charge rapidement par les pompiers est dans l'attente de prise en charge, et les pompiers eux-mêmes sont monopolisés et ne peuvent pas intervenir sur d'autres opérations, avec le matériel en plus. Cela pose un réel problème. Pour vous donner un chiffre, en 2022, ce sont plus de 9 100 interventions qui ont engendré une attente supérieure à 30 minutes. Plus de 9 100... Tous les établissements sont concernés, que ce soit à Haguenau, Saverne, Sélestat, mais 65 % de ces temps d'attente se retrouvent aux HUS à Strasbourg. Voilà pourquoi, au niveau des élus, il a été proposé aux maires de prendre cette motion pour sensibiliser et pour alerter, en espérant arriver à faire réagir l'État.

Lors du Conseil d'administration du mois de décembre était aussi présent le Préfet qui lui-même s'est insurgé contre ces temps d'attente. Donc, nous espérons vivement que cela s'arrange. Je vous propose de prendre cette motion que vous avez pu lire. Claude, est-ce que tu souhaites intervenir sur le sujet ?

Claude BOEHM :

Les chiffres ont été donnés et ils sont assez éloquentes. Il faut bien comprendre que ce sont des ambulances immobilisées au détriment de l'opérationnel. Vous voyez les pompiers, vous les entendez passer tous les jours avec les pin-pon qui sillonnent les rues. On leur laisse la priorité. C'est un véhicule d'urgence qui intervient bien souvent sur des urgences avérées, parce qu'on est déclenchés à la fois par le SAMU et par notre centrale du 18 à Wolfisheim. Nous arrivons très vite sur place, nous réalisons rapidement les gestes de maintien en survie pour certains cas, ou alors les gestes de prise en charge secouriste. Nous évacuons sur l'hôpital choisi par le SAMU et en arrivant là-bas, les délais d'attente vont de 2 à 6 heures. Ce n'est juste pas acceptable étant donné que nous avons à faire face à beaucoup d'autres urgences sur le territoire, et nos ambulances ne sont plus disponibles pour les assurer.

Au-delà de ça, il y a bien évidemment les victimes qui sont avec nous, qui souffrent, qui passent des heures sur un brancard dans une ambulance, sur un parking, qui ne sont pas prises en charge, qui ne sont pas bilantées, qui ne bénéficient pas de prise de sang, d'examen de santé, de radiologie par rapport à leur pathologie. Ce sont toutes ces choses-là qui sont dénoncées, et la prise en charge hospitalière aujourd'hui est au cœur de l'ensemble des discussions des services d'urgence, de secours, des ambulanciers privés. Tout cela nous dépasse, se répand sur le territoire national et devient extrêmement problématique.

Une pensée aussi pour les personnels hospitaliers parce que bien évidemment, il ne faut pas les oublier : ils en souffrent énormément et d'ailleurs, ils partagent bien souvent ces sujets d'interrogation car ils souffrent du manque de personnel et d'organisation des différentes structures. Je me permets de les associer à cette motion ce soir, il ne faut surtout pas les oublier. Donc c'est un tout, c'est un problème latent, c'est un problème qui s'aggrave de jour en

jour et en tout cas qui ne s'améliore pas. Effectivement, aujourd'hui, le Préfet a pris à bras-le-corps ce débat et tous les soutiens qu'on peut amener aux différentes entités via cette motion vont faire très certainement avancer cette problématique, je l'espère en tout cas.

Madame la Maire :

Merci, Claude. Je vous propose de m'autoriser à signer cette motion proposée par le Président du SDIS et pour ceux qui souhaitent prendre la parole... Oui, Éric ?

Éric GAUTIER :

Pas plus tard qu'hier, j'ai eu l'occasion d'aller à Sarreguemines pour la cavalcade ; c'est un très beau carnaval avec des défilés de chars. Nous étions là pour l'UMTS – nous en parlerons un autre jour –, pour organiser tout le réseau de communication entre les associations pour les causes d'urgences et autres. Il y avait une trentaine de bénévoles de la Croix-Blanche ; j'ai eu l'occasion de discuter avec la Croix-Blanche de Haguenau, qui est une belle association, et nous avons évoqué ce sujet. Il semblerait qu'on exige de leur part que lorsqu'ils doivent eux-mêmes aller aux urgences pour un blessé, ils doivent avoir un double équipage et donc un autre véhicule en stand-by. Claude, tu en sais certainement plus que moi, mais si on fait porter sur les associations cette charge-là sans l'offrir à une vraie institution – les sapeurs-pompiers dans ce cadre –, il y a quelque chose qui m'échappe. Si tu as une explication, je serais très heureux de l'écouter.

Claude BOEHM :

En tout état de cause, cette problématique est subie par tout le monde, que ce soient les associations agréées de sécurité civile, les ambulances privées, les pompiers... Tout le monde subit cette situation. Les chiffres et la motion présentés ce soir concernent le SIS tout simplement parce que dans le collège du Conseil d'administration, c'est un souci extrêmement important qui est porté par beaucoup d'élus et par notre hiérarchie. Mais quand on parle de 15 à 20 ambulances qui attendent sur le parking d'un service d'urgence, si je peux me permettre grossièrement, il y a du blanc, il y a du rouge, ça vient de partout et tout le monde subit ces problématiques. Donc, c'est quelque chose de général qui doit vraiment évoluer positivement par rapport à la disponibilité des différents engins, et par rapport surtout à la prise en charge hospitalière de nos patients, de nos victimes.

Madame la Maire :

J'ajouterais un point, c'est qu'il ne faut pas oublier que les pompiers sont volontaires et que souvent, et surtout en ville, ils sont appelés durant les heures de travail. Donc l'employeur – et Dieu merci si ça continue comme ça – met à disposition le pompier pour une intervention. Mais s'il reste bloqué durant une journée complète de travail, on risque d'avoir de plus en plus de blocages de la part d'employeurs à libérer des sapeurs-pompiers lorsqu'on en a besoin. C'est tout ce qui fait qu'on essaie de faire bouger les choses parce qu'ici, on a affaire à des bénévoles ou ce qu'on appelle des volontaires.

Si vous m'autorisez à signer, l'approbation sera transmise à l'ARS – l'Agence régionale de santé Grand Est – avec une copie au SIS67. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

Rapport :

Le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin fait face, depuis quelques années, à des difficultés opérationnelles récurrentes en lien avec des délais d'attente prolongés des équipages de VSAV au sein des services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers à l'occasion du transport de victimes. De multiples alertes ont été effectuées auprès des autorités de référence, notamment l'Agence Régionale de Santé, sur ce sujet préoccupant à plus d'un titre, et avant tout au niveau de la dégradation de la prise en charge des patients.

Ce point a été porté à plusieurs reprises devant le Conseil d'Administration du SIS67 et en dernier lieu lors de sa réunion du 20 décembre 2024. A cette occasion, certains membres élus locaux ont évoqué l'idée de proposer aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales l'adoption d'une motion à ce sujet.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal d'approuver la motion proposée par le SIS du Bas-Rhin sollicitant une action de l'Etat afin de permettre aux établissements hospitaliers de disposer des moyens nécessaires pour une prise en charge rapide des patients aux services d'accueil des urgences et ainsi éviter des temps d'attente prolongés des équipages de VSAC au sein desdits services à l'occasion de transport de victimes.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et en vertu des exposés préalable,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE la motion présentée par M. le Président du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin relative au temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

DIT QUE la présente approbation sera transmise à l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est et une copie au SIS67

**N° 05 / 24-II-2025 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2025
67021-016-2025-02-24-15**

Madame la Maire :

Nous en arrivons au sujet du **débat d'orientations budgétaires**. Je vous rappelle que c'est une étape importante dans la procédure budgétaire de la Ville et il s'agit de vous informer – « vous », cela concerne aussi bien les élus que nos concitoyens – sur les finances qui ont été engagées par la Ville et celle que nous prévoyons. C'est Gérard GLOECKLER qui va présenter le budget 2024, donc la photocopie des dépenses qui ont été réalisées en 2024.

Je voulais remercier avant cela l'ensemble des élus, en particulier les adjoints qui ont beaucoup travaillé sur chacune de leurs délégations en termes budgétaires, mais également les services puisque chaque année, ce sont des concessions et des choix à faire en fonction des priorités, et surtout Olivier HOERDT pour son travail parce que là, ce ne sont plus des jours et des nuits, mais des week-ends pour ce budget qui devient chaque année plus difficile à préparer puisque chaque année, nous avons des surprises de plus en plus tardivement – j'y reviendrai. Merci beaucoup, Olivier. Sur ce, je donne la parole à Gérard GLOECKLER.

Gérard GLOECKLER :

Je vais commencer par le contexte socio-économique et les prévisions nationales. Le contexte ci-dessous permet de mieux appréhender le contexte dans lequel a été élaboré le projet de loi de finances pour l'année 2025.

La croissance mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, un niveau inférieur à sa moyenne historique qui était de 3,7 % sur la période de 2000 à 2019. Dans son rapport de février 2025, la Cour des comptes synthétise la situation économique française :

« Pour la deuxième année consécutive, d'après les dernières prévisions disponibles, le déficit public s'est nettement dégradé en 2024, d'environ 20 Md€, pour atteindre près de 175 Md€, soit 6 points de PIB. La séquence 2023-2024 est particulièrement préoccupante. Alors que la France n'a pas été en récession, alors que sa croissance économique n'a pas connu d'accident majeur, alors que les cicatrices des années 2020-2022 se sont résorbées et que le reflux des dépenses de crise augurait d'un repli mécanique de sa dépense publique, alors qu'elle était à l'aube d'une trajectoire pluriannuelle ayant valeur d'engagement national, alors que tous ses grands partenaires européens parvenaient à réduire leurs déficits et la dette héritée des années Covid, la France, seul pays en Europe, a encore dégradé ses finances publiques.

Ces risques se sont matérialisés. Quoique encore provisoires, les résultats de l'année 2024 font état de recettes atones nettement en deçà des attentes, notamment d'impôt sur les sociétés et de TVA, alors que parallèlement, la dynamique des dépenses des administrations locales a largement excédé les objectifs initiaux.

La prévision de déficit public pour 2024, qui avait déjà été revue à la hausse de 4,4 à 5,1 points de PIB dans le programme de stabilité publié en avril 2024 pour tenir compte de la très mauvaise année 2023, s'est encore creusée à 6 points d'après les dernières prévisions. Si des incertitudes subsistent sur le chiffre précis, les comptes pour 2024 des administrations sociales et des collectivités locales n'étant pas encore arrêtés, le constat d'une nouvelle et nette dégradation du déficit s'impose d'ores et déjà.

La situation politique a en outre retardé l'adoption des textes financiers pour 2025 et par conséquent les efforts d'ajustement indispensables pour tenir la nouvelle cible de déficit de 5,4 points. »

C'est dans ce contexte d'instabilité politique, d'incertitude économique et de forte dégradation des finances publiques qu'a été élaborée la loi de finances 2025. Dans son avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances publiques estime que la prévision de croissance du PIB pour 2025 (+0,9 %), supérieure à celle du consensus des économistes (+0,7 %), est atteignable mais un peu optimiste au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents.

Loi de finances 2025 et ses principales mesures pour les communes – les principales mesures de la loi de finances 2025 pouvant impacter la Ville de Barr sont détaillées ci-dessous :

- Une hausse de la DGF de 149,6 M€ adoptée en première partie du PLF compensant la baisse des 150 millions des crédits du programme 119 (concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements).
- Les crédits de la DETR sont sanctuarisés à 1,046 Md€.
- La baisse portant sur le DSIL à hauteur de 145 M€.
- Une augmentation des crédits de 50 M€ au bénéfice de la Corse afin d'assurer la continuité territoriale, amendement adopté par le Sénat.
- Divers ajustements à hauteur de 2 M€ des compensations financières versées aux collectivités territoriales ou à leurs groupements via la dotation générale de décentralisation.

J'en viens à la Ville de Barr.

Situation des dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 2 302 226 € en 2024 contre 2 294 999 € en 2023, ce qui nous fait une augmentation de 0,31 %, donc on peut estimer que c'est stable.
- Charge du personnel : 3 353,187 € réalisés en 2024 contre 3 260 020 € en 2023, ce qui nous fait une légère augmentation de 2,86 % qui est largement expliquée par le glissement vieillesse, la caisse de retraite qui représente au niveau des dépenses de fonctionnement 47 % par rapport aux charges de personnel.
- Atténuations de produits : 445 122 € en 2024 contre 437 566 € en 2023, soit une augmentation de 1,73 %.
- Autres charges de gestion courante : 895 289 € en 2024 contre 835 290 € en 2023, ce qui représente une augmentation de 7,18 % qui est surtout expliquée par la vente du terrain Klipfel et 50 % du budget eau.

Madame la Maire :

Pardon Gérard, je t'interromps parce qu'effectivement, il y a une erreur sur le PowerPoint qui vous est présenté. Donc, ce qu'a dit Gérard est correct au niveau des lignes. Nous avons inversé deux cases.

Gérard GLOECKLER :

D'accord, ceci explique cela parce que je n'étais pas dans le tableau, mais dans ma feuille.

Ensuite, il y a :

- Les charges financières : 72 186 € en 2024 contre 73 277 € en 2023, donc -1,49 %.

Situation des recettes de fonctionnement :

- Atténuations de charges : 145 928 € en 2024 contre 190 712 € en 2023, ce qui représente 23,48 % de baisse.

- Produits des services et domaines : 343 415 € en 2024 contre 273 108 € en 2023, soit +25,64 % ; ce sont notamment des recettes, location d'échafaudages très importants, etc.

- Impôts et taxes : 5 215 294 € en 2024 contre 5 138 823 € en 2023, soit +1,49 %.

- Dotations : 1 908 337 € en 2024 contre 2 140 386 € en 2023, donc -10,84 %.

- Autres produits de gestion courante : 390 497 € en 2024 contre 309 681 € en 2023, soit +26,10 %.

- Et la bonne nouvelle pour les produits financiers : 698 545 € en 2024 contre 386 931 € en 2023, soit +75,99 % d'augmentation ; cela représente la part de Gaz de Barr.

Madame la Maire :

Merci, Gérard. Nous poursuivons avec un retour sur les investissements qui ont été réalisés en 2024. En fait, c'est ce qu'on retrouvera à peu de choses près au niveau des montants sur le compte administratif 2024 que nous allons étudier au vote du budget du mois de mars – je dis à peu de choses près parce qu'aux chiffres qui vous ont été présentés, nous ajouterons la partie de début janvier qui manque. Mais vous avez grosso modo la photographie des dépenses et des recettes réalisées en 2024.

Pour vous préciser les investissements qui ont été faits en 2024 à hauteur de 3 397 709,75 €, nous allons vous rappeler les principaux qui ont été réalisés, notamment au niveau de l'aménagement des bâtiments scolaires pour 613 000 €. Claude, tu veux bien revenir dessus ?

Claude BOEHM :

Effectivement, nous avons déjà abordé tous ces sujets-là, mais il me semble important, lors de ce débat d'orientations budgétaires, de faire le point sur les deniers publics qui sont investis dans différents projets. Il est important pour tout le monde aussi de mettre en avant le travail effectué par vous tous au sein du Conseil municipal et par tous les agents de la Ville, parce que derrière ces chiffres qui sont ce soir des simples chiffres qui sont lus, il y a énormément de travail, énormément de problèmes à résoudre tout au long des différents chantiers. Et à la fin, nous pouvons essayer d'augmenter l'image positive de la ville, d'augmenter le niveau de nos bâtiments publics en termes de qualité et d'économie d'énergie, d'augmenter la fiabilité de nos voiries publiques et améliorer les conditions de travail des différents agents de la Ville à travers des acquisitions en véhicules, en matériel et en outillages divers qui permettent d'aller chercher peut-être une fleur supplémentaire en termes d'aménagements et de services proposés sur la commune, qui permettent d'égayer le visage des habitants et des touristes quand ils sillonnent les différentes ruelles de la ville. Ce sont tous ces aspects qu'il faut mettre en avant, ainsi que l'aspect sécuritaire en augmentant le niveau de sécurité car malheureusement aujourd'hui, il n'y a pas un journal télévisé ou une journée sans un événement dramatique. Il faut aussi que nous prenions en responsabilité toutes ces problématiques afin d'améliorer le niveau de sécurité, même à travers une ville moyenne comme la nôtre.

Dans le détail, l'aménagement des bâtiments scolaires représente une tranche relativement importante à plus de 613 000 €, principalement sur les travaux de toiture de l'école des Vosges, à la fois des travaux d'agrément, à la fois des travaux d'ornement, mais surtout des travaux

d'isolation et de réfection évitant les fuites avec ensuite de gros sinistres, avec des coûts dans la ligne de fonctionnement, des immobilisations de personnes qui nous coûtent extrêmement cher. Donc, tous ces investissements sont aussi là pour réduire les coûts de fonctionnement, ce qui est prégnant pour une collectivité. Il y a eu la cour de la Vallée que nous avons pu inaugurer pour ceux qui étaient présents, qui est vraiment un projet fantastique, partagé dans la conception et qui donne pleinement satisfaction. Les dispositifs alerte attentat ont été disséminés dans l'ensemble de nos écoles et partagés avec les directions d'établissement, avec la gendarmerie que je remercie pour son investissement et la police municipale qui ont été les acteurs principaux, avec le Service patrimoine de la Ville, pour mettre en place tous ces dispositifs au sein de nos bâtiments scolaires. Ce sont de gros investissements structurants. Il y en a bien évidemment eu d'autres, mais là, nous ne parlons que des investissements principaux.

Je poursuis sur l'amélioration énergétique de l'éclairage public. Nous arrivons en 2025 à la fin de cette première tranche de rénovation de notre éclairage public avec près de 1 500 points lumineux sur lesquels nous avons travaillé, la sécurisation de nos armoires électriques, la fiabilisation de nos différentes installations qui étaient extrêmement déletères. En fin d'année 2025, nous serons à peu près à la moitié du chemin parcouru. Il s'agira à partir de 2026 de repartir sur un plan pluriannuel qui devra s'échelonner sur au moins trois à cinq ans pour finir la totalité de cette rénovation du parc d'éclairage urbain, pour nous permettre de faire des économies et d'assurer une sécurité sur la voie publique plus accrue.

Les principaux aménagements de voirie pour l'année 2024 sont la modification du carrefour avenue des Vosges pour le remplacement des feux qui n'étaient plus du tout opérationnels et pour lesquels nous ne trouvions plus de pièces de rechange ; les bornes dans la Grand'Rue avec les aménagements liés à l'opération « La Grand'Rue respire » et à sa pérennité dans le temps ; la démolition de la grange rue Altgass dans le cadre d'un futur aménagement pour sécuriser le parvis de l'école des Vosges dont nous parlerons tout à l'heure ; des arceaux à vélo pour développer ces mobilités qui sont aujourd'hui extrêmement prégnantes et c'est plutôt tant mieux ; les allées de cimetière à entretenir et l'ensemble des aménagements de voirie qu'on peut voir au quotidien, que ce soient des aménagements de sécurité ou des rénovations de nos voiries, de nos trottoirs ou de nos chemins ruraux.

Matériel et outillage pour près de 250 000 € : je vous l'ai dit, pour être efficaces, pour être efficaces et pour réduire les coûts de fonctionnement, il faut que nous ayons du matériel à la hauteur de nos ambitions et cet investissement permet d'être plus efficace sur le terrain au jour le jour.

La route du Hohwald et le quartier gare sont aujourd'hui finalisés.

Pour l'extension du pôle technique, c'est surtout la première marche qui concernait la cuve de récupération des eaux de pluie : elle est pleinement opérationnelle et nous permet d'être quasiment autonomes et surtout, en cas de sécheresse sur les périodes estivales, de pouvoir continuer à arroser nos fleurs en n'utilisant pas d'eau du réseau et en respectant les consignes du Préfet quant à l'économie des eaux du réseau.

La salle de danse est un gros chantier et sera pleinement opérationnelle au courant du mois de mai, ce qui nous permettra de déménager toutes les associations utilisant cette salle et qui pourront bénéficier d'installations à la hauteur du nombre d'adhérents, parce que c'est en pleine expansion. Ils pourront bénéficier de vestiaires, de sanitaires et d'un espace de danse qui gagne un peu en superficie.

Une tranche supplémentaire de vidéoprotection nous permet de clôturer cette troisième tranche et d'entamer la dernière en 2025 pour arriver à l'objectif final qui était proposé de 36 points d'implantation et 96 flux vidéo.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les principales dépenses d'investissement qui sont en cours de finalisation et de fiabilisation et qui dépendront des derniers chiffres qui seront proposés, mais cela vous donne une photographie de ce qui a été réalisé. Je suis à votre disposition s'il y a besoin d'éclaircissements.

Madame la Maire :

Merci. Voilà pour l'année 2024. Maintenant, ce que nous voulons, ce sont des perspectives pour 2025 et les orientations que nous allons vous présenter vont en fait constituer peu ou prou le budget 2025 qui sera proposé lors du Conseil du mois de mars – donc le vote du budget. Il mérite un éclairage, des explications et évidemment, vous retrouverez à peu près le même discours le mois prochain. Aujourd'hui, nous sommes là pour en discuter puisqu'il n'y a pas de vote, mais simplement une prise en compte du fait qu'il y a eu cet échange.

Pour vous présenter un peu les choses, ce que nous souhaitons pour 2025, c'est évidemment poursuivre les investissements qui sont enclenchés avec encore de nouvelles idées qui vont se rajouter à ce qui était prévu ; et puis c'est aussi, dans ce contexte budgétaire plus que contraint, voir de quelle manière nous pouvons arriver à porter tous ces projets. Pour cela, ce que nous souhaitons, c'est diminuer les frais de fonctionnement de la collectivité. Comment ? En renforçant le travail en interne, le travail en régie, ce qui nécessitera peut-être d'augmenter nos investissements en termes d'outillage et de matériel roulant, comme l'a dit Claude à l'instant. Nous allons vous détailler cela tout à l'heure.

Les objectifs que nous poursuivons en plus de cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est aussi de maintenir les taux des taxes et impôts au même niveau que 2020, toujours et encore puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation en 2021, il n'y a pas eu de changement sur les taxes non plus en 2022, ni en 2023, ni en 2024, et nous vous proposons de poursuivre ainsi en 2025 comme nous nous y étions engagés en début de mandat.

Poursuivre les investissements qui permettent de diminuer les coûts de fonctionnement – ce que je vous expliquais à l'instant –, cela veut dire faire peut-être moins appel à des sociétés de services pour faire plus en interne, cela veut dire aussi former notre personnel pour qu'il devienne plus polyvalent, et cela nécessitera évidemment des investissements.

Nous allons partir sur la présentation des dépenses de fonctionnement – c'est le même tableau que tout à l'heure, mais là, c'est du prévisionnel pour 2025. Avant de passer en détail chaque ligne, Gérard GLOECKLER vous a indiqué tout à l'heure des charges de personnel qui étaient contenues l'an passé et qui continueront à l'être plus ou moins, puisque nous allons passer d'un budget de 3,4 M€ à 3,6 M€ cette année. Il y a une augmentation, certes. On vous expliquait que c'était l'augmentation normale, le glissement vieillesse technicité, des augmentations automatiques ; mais on retrouve quand même là-dedans une augmentation que nous subissons, qui est celle des caisses de retraite de nos agents de la fonction publique, cette fameuse CNRACL pour laquelle, souvenez-vous, nous avons voté au mois de janvier une motion en disant que nous n'étions pas d'accord sur cette augmentation. Nous avons manifesté notre désaccord puisque la CNRACL avait déjà pratiqué une augmentation d'un point l'an passé. Cette année, ce sont trois points supplémentaires et donc les parts patronales de cette cotisation retraite vont passer de 31,65 % à 34,65 % – et l'augmentation de trois points va continuer ainsi jusqu'en 2028. Cela concerne 90 % de nos agents. Au final, l'augmentation qui aura été pratiquée par la CNRACL va représenter 42,41 %. Imaginez l'impact sur les finances de la collectivité ! C'est plus que conséquent, et encore, nous sommes une collectivité avec 83 agents ; imaginez ce que cela représente pour les grandes collectivités, ça s'élève en millions. Ce sont des choses sur lesquelles, malheureusement, nous ne pouvons pas lutter. Donc, nous faisons avec et nous essayons de trouver d'autres marges de manœuvre, comme nous l'avons fait ces dernières années.

- Je reviens aux charges à caractère général : le chiffre de 2 850 000 €, relativement stable, comprend l'électricité, le gaz, les fluides, les photocopieurs, etc. – tout ce qui fait fonctionner la mairie.
- Au niveau des charges du personnel, je vous ai expliqué cette petite augmentation : nous partons sur un effectif constant, avec tout de même la possibilité de voir si nous prenons plus d'activités en interne, en régie. Je vous ai expliqué que si nous arrivons à ne plus faire appel à des sociétés de service pour certaines choses et que nous pouvons le faire en interne, cela permet également de valoriser nos agents, tout simplement. Et puis nous sommes fiers et ils sont fiers aussi d'ailleurs de pouvoir dire « c'est la Ville de Barr qui l'a fait ».

- Au niveau des atténuations de produits : 448 555 €, soit une petite augmentation avec le FNGIR et le FPIC.
- Les autres charges de gestion courante sont très stables avec 945 000 €. Cela comprend le reversement fait au SIS67, le comité des fêtes et toutes les subventions versées aux diverses associations.
- Les charges financières de 72 500 € sont les intérêts des deux prêts qui courent encore pour la Ville de Barr, montant qui va diminuer chaque année.
- Nous avons mis des charges exceptionnelles à hauteur de 20 000 € – on ne sait jamais ce qui peut arriver.
- Les opérations d'ordre de transfert entre les sections sont de 1 146 000 €.

Voilà pour la partie technique. Le budget de dépenses de fonctionnement est prévu à hauteur de 9 632 156 €.

Je vous ai parlé tout à l'heure de la contribution faite au SIS67, qui n'est malheureusement pas suffisante. Toutes les communes ont vu une augmentation de ces charges. Cela devient non pas problématique, mais il est vrai que les charges ne font qu'augmenter. On demande du matériel toujours plus performant, toujours plus aux normes, avec des normes qui sont toujours plus contraignantes. Et puis, nous vous avons parlé tout à l'heure d'une problématique qui mobilisait aussi nos pompiers. Donc, c'est une subvention qui s'élève à 175 568 € pour la Ville de Barr pour l'année 2025.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, soit ce qui va rentrer dans les caisses de la Ville :

- D'abord, un excédent de fonctionnement à hauteur de 1 482 427,77 € qui, en fait, est la part de notre excédent que nous allons répartir. Les années précédentes, nous avons pour habitude de dédier une partie de notre excédent à l'investissement et cette année, nous décidons de tout mettre dans la partie fonctionnement pour garantir le budget de la Ville. Donc, vous voyez que le montant de 1 482 000 € est largement supérieur à celui de 2024.
- Des atténuations de charges à hauteur de 121 000 €.
- Des produits et services de domaines – les concessions de cimetière, toutes les locations de domaines, les droits d'occupation du domaine public – à hauteur de 230 750 €.
- Impôts et taxes : il y a une petite subtilité puisque tout à l'heure, nous vous avons présenté ces deux lignes en une – impôts, taxes et fiscalité locale – simplement parce que nous changeons de plan comptable : nous étions en M14 jusqu'à l'an passé, nous passons en M57 et c'est présenté sur deux lignes. C'est un peu technique mais c'est ce qui explique qu'aujourd'hui, nous avons d'une part les impôts et taxes à hauteur de 758 341 € et la fiscalité locale à hauteur de 4 520 000 €. Donc, ne vous fiez pas trop aux chiffres par rapport à 2024 car nous avons essayé de répartir les choses, mais d'un côté il y a un moins et de l'autre côté il y a un plus. Au final, nous avons quand même une petite augmentation non pas des taxes locales, mais des bases, ce qui rapporte un peu plus d'argent.
- La DGF : nous vous avons dit que dans le PLF, il a été voté un maintien de cette dotation globale de fonctionnement. Nous prévoyons donc 1 693 000 €. Même si on nous garantit un maintien de cette DGF, nous sommes quand même dans un budget de prudence cette année ; nous préférons prévoir un peu moins de recettes et avoir les bonnes nouvelles après, lorsque nous aurons les notifications et l'argent au Trésor public.
- Autres produits de gestion courante qui correspondent aux loyers de nos bâtiments : 311 000 €, un montant très stable.
- Les produits financiers concernent le Gaz de Barr avec 674 000 €.

Voilà pour les recettes de fonctionnement, ce qui nous fait un total de 9 906 637 €.

À cela s'ajoutent des crédits prévus pour les acquisitions foncières pour des sujets dont nous avons déjà eu l'occasion de parler puisque nous avons voté ici même, en Conseil municipal, des acquisitions qui ne sont pas encore signées, malheureusement. Parmi elles :

- Le camping et le foyer Saint-Martin au Conseil de fabrique de l'église catholique pour 520 200 €, et nous espérons que cela se fera cette année.
- De la même manière, l'acquisition de la gare de Barr : 326 160 €.
- Diverses « plus petites » acquisitions, notamment la propriété entre le 62 et le 64 Grand'Rue, ce qui permettrait à la Ville de Barr d'être propriétaire de tout un ensemble au niveau du

- 66 Grand'Rue. Cela permettrait aussi un accès de part et d'autre de la Grand'Rue et de la rue des Jardins.
- Une régularisation de l'emprise des voiries route du Hohwald – nous en avons déjà parlé, ce sont juste des régularisations par rapport aux travaux de la route qui ont été faits.
 - L'acquisition d'un terrain adjacent au Hall 66 pour 112 400 € si un jour, nous avons l'opportunité de faire l'acquisition du parking situé à côté de ce hall.
 - Nous avons également proposé au groupe Carrefour de faire l'acquisition de la partie de parking située le long du cheminement qui mène à l'école des Tanneurs puisque nous aimerions bien garantir un parking pour les parents, notamment quand ils viennent emmener leurs enfants à l'école le matin et le soir. Ce parking, on voit quand même de temps en temps, quand il y a des grandes manifestations, qu'il est fermé au public et c'est normal, c'est une propriété privée. Je remercie d'ailleurs le directeur du Carrefour de le laisser à disposition en tant que parking public – ce qui n'est pas le cas actuellement – et donc, nous avons fait une demande. J'ai eu un échange avec le directeur du Carrefour et nous souhaiterions faire l'acquisition de ce terrain-là. Mais voilà, la décision revient au groupe et pour le moment, il n'a pas répondu à la proposition.
 - Ensuite, nous avons la possibilité – revirement total de situation – de faire l'acquisition du bâtiment situé à côté de la gare, un bâtiment géré par Nexity que nous avons rencontré à plusieurs reprises et qui, au départ, proposait la location de ces espaces. Nous avons proposé à l'époque d'en faire l'acquisition. Et puis voilà, ils sont revenus vers nous en disant finalement – changement de braquet – qu'ils sont prêts à vendre. Mais ce n'est pas encore fait et ce sont des choses qui prennent vraiment du temps. Pour le moment, c'est dans les mains des Domaines puisque en fait, il faut qu'il y ait un déclassement de ce terrain en domaine public. C'est ce qui est en train de se faire et nous espérons pouvoir en faire l'acquisition prochainement – ce prochainement n'ayant pas de date. 2025, 2026..., nous verrons.

Le montant total des acquisitions foncières est estimé à 1 626 560 € pour l'année 2025. Évidemment, cela n'exclut pas des opportunités qui pourraient encore se présenter le cas échéant et qui nécessiteront de toute façon une délibération prise en Conseil municipal.

Pour les gros investissements, nous allons quand même vous détailler ce budget de plus de 9 M€. Vous en voyez la liste ici et nous allons vous apporter quelques explications.

Concernant l'extension du poste de police municipale avec la nouvelle salle de danse pour 826 772 €, Claude, je te redonne le micro ?

Claude BOEHM :

C'est un projet global qui est phasé. Nous parlons de la première phase concernant la salle de danse qui, effectivement, sera finalisée pour le courant du mois de mai. Elle sera livrée à ce moment-là et nous permettra de libérer les locaux actuels utilisés par les associations de danse au-dessus de la police municipale pour réaliser une extension sur l'ensemble de cette aile de bâtiment. Les 826 772 € d'investissement prévus en 2025 comprennent les restes à réaliser, c'est-à-dire les dernières factures après livraison à régler concernant la salle de danse, et anticipent également les travaux globaux de restructuration de la police municipale.

Je rappelle que pour tous les investissements, même si nous savons sciemment dès le début qu'ils seront échelonnés sur deux années, nous sommes obligés en tant que collectivité de disposer de la somme totale du projet. Nous ne pouvons pas dire par exemple que nous mettons 400 000 €, parce que nous réaliserons pour 400 000 € de travaux sur 2025, et que nous en laissons 400 000 € sur 2026 : si le projet fait 800 000 €, nous sommes obligés d'avoir les fonds nécessaires pour pouvoir payer une facture globale de la totalité des travaux. C'est réglementaire et c'est pour cela que ce chiffre est important sur 2025 parce qu'il comprend à la fois les restes à réaliser de la salle de danse qui n'ont pas été consommés sur le budget 2024, et on y greffe également les travaux de la police municipale qui déborderont sur 2026 mais que nous ne pouvons pas échelonner. En gros, nous faisons sur trois années un seul exercice à 825 000 €.

Est-ce que j'enchaîne ou... ?

Madame la Maire :

Nous allons alterner les prises de parole. Peut-être avez-vous des questions, parce que je ne vous ai pas encore laissé l'opportunité de vous exprimer. En fait, quand je suis partie, je suis partie... De toute façon, après, on va vous laisser la parole.

Le point suivant concerne le nouveau parvis d'accueil à l'école des Vosges que nous avons souhaité depuis un petit moment pour sécuriser la dépose et la prise en charge des enfants. Gérard, dans un premier temps ?

Gérard ENGEL :

Dans un premier temps, je peux vous parler de Moby. Je rappelle que Moby, c'est une société de conseil à laquelle nous avons fait appel pour travailler sur les trois écoles de Barr, avec comme premier objectif la sécurité des déplacements des élèves. C'est encore plus le cas sur l'avenue des Vosges très fréquentée sur laquelle une sortie d'école ne va pas de soi. Donc, nous avons très bien travaillé, de façon collaborative, avec des parents d'élèves extrêmement investis sur ce sujet. Nous allons enclencher un processus de marquage au sol et de signalétique relativement inédit pour faire en sorte que cet endroit soit un peu moins à risque pour les élèves alentour.

Madame la Maire :

Marièle, veux-tu poursuivre ?

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Comme le disait Gérard, l'idée est d'apaiser la circulation aux abords de l'école puisque tout le monde connaît l'avenue des Vosges et toute la circulation qui y passe. Nous avons eu l'occasion d'acquérir le terrain rue Altgass, ce qui nous a permis de réfléchir à un nouveau projet d'entrée pour cette école élémentaire. L'idée était d'avoir des places de parking ainsi qu'une dépose-minute pour les voitures permettant de déposer les enfants, puisque ce n'est pas comme à l'école maternelle où il faut les accompagner jusque dans la classe ; là, on peut se permettre de les déposer assez rapidement et de repartir. Il y aura également une aire de jeu et un accès pour les vélos.

Tout cela, comme le disait Gérard, a été très bien réfléchi, à la fois avec les services de la Ville – et je remercie Claude pour tout le travail qui a été accompli – et toute l'équipe enseignante et les parents d'élèves, effectivement, qui se sont beaucoup investis. Nous espérons que ce sera un beau projet, ce qui permettra peut-être ensuite de dupliquer certaines choses, parce que ce problème de sécurisation autour des abords de l'école est présent partout et nous en avons bien conscience. Je pense que c'est une première étape qui nous permettra d'évoluer par la suite.

Madame la Maire :

Merci. Je vais te redonner le micro, Claude, pour les deux prochains sujets : l'extension du pôle technique et le camion à grue.

Claude BOEHM :

Ces deux projets concernent directement le pôle technique et ses agents. Aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons besoin de place, nous avons besoin d'une utilisation beaucoup plus pratique de nos locaux au niveau du pôle technique. Il y a un élément prégnant qui vous a déjà été indiqué à plusieurs reprises, c'est que nous voulons absolument travailler sur les dépenses de fonctionnement qui représentent la ligne budgétaire la plus sensible, en fait. C'est là où nous avons le moins de marges de manœuvre et où nous avons la plus grosse difficulté à équilibrer nos comptes entre les dépenses et les recettes. Ces dépenses de fonctionnement concernent l'appel à des entreprises extérieures pour réaliser des travaux parce que nous n'avons pas les moyens, soit humains, soit matériels bien souvent, pour les réaliser

en régie. Ce n'est pas la technicité ou l'envie des agents de la commune qui font défaut, au contraire : nous avons des agents qui sont moteurs et qui sont extrêmement impliqués. Par contre, nous avons besoin de leur mettre à disposition des moyens et des locaux suffisants. L'extension du pôle technique est un projet qui permettrait d'absorber un stockage beaucoup plus efficace de nos engins, de nos chalets utilisés pour nos marchés de Noël, de nos différentes structures, de nos différents matériaux et fleurs. Nous avons besoin de l'extension de ce pôle. Cela concerne un bâtiment uniquement d'abri, ce n'est pas un bâtiment fermé. Il a été réfléchi pour y faire du stockage horizontal et vertical et pour garder à l'abri nos chalets, par exemple, qui actuellement dorment à l'extérieur, qui ne sont pas à l'abri du climat, de la pluie et du soleil et se dégradent à un rythme effréné. Nous voulons essayer de les conserver dans le temps. Voilà pour l'extension du pôle technique, ce qui va nous permettre aussi d'avoir plus de place au niveau des ateliers sans être mobilisés par du stockage.

Nous cherchons également, à travers ce stockage, à devenir propriétaires de nos décorations de Noël tous les ans un peu plus. Aujourd'hui, nous faisons appel à des prestataires extérieurs pour la location de ce matériel, la mise en œuvre et l'installation. Demain, ce que nous souhaitons, c'est de pouvoir le faire en régie, d'être maîtres de nos décorations et d'en devenir propriétaires. Donc tous les ans, ce que nous proposons, ce sont des investissements supplémentaires en chalets, en décorations et en outils décoratifs pour égayer notre marché de Noël. Mais il faut aussi que nous puissions les stocker pour les conserver et les garder en parfait état dans le temps. Cette extension va nous permettre d'atteindre ces différents objectifs.

Je parlais tout à l'heure des moyens. Le camion à grue qui est proposé, certes, est un investissement coûteux sur le papier, mais il nous permettra d'être plus autonomes dans bon nombre de travaux et d'éviter des dépenses de fonctionnement supplémentaires, par exemple pour des locations de bennes, de big bags, de gravier, de sable ou pour du matériel à récupérer. Pour votre information, nous avons au pôle technique un camion plateau qui était déjà là il y a plus de vingt-cinq ans. Il a un âge certain, il est dans un état très dégradé, difficilement fonctionnel et aujourd'hui, nous nous posons des questions quant à la sécurité si on le conservait encore en l'état. Finalement, la question ne doit pas se poser : il nous faut un véhicule plus adapté et qui réponde à nos demandes. Le véhicule proposé est polyvalent avec une grue autonome, avec la possibilité d'y adjoindre certaines options pour les bennes qui vont nous permettre progressivement de réaménager nos cimetières sur la commune, avec les dépôts de végétaux et d'ordures dans les cimetières placés dans des fosses qui ne sont « plus aux normes ». Il n'y a pas de tri qui est fait ; pour l'enlèvement, nous faisons appel à une entreprise extérieure qui nous facture. Nous avons un peu le couteau sous la gorge, c'est-à-dire que nous ne sommes pas maîtres de la situation. Un véhicule de ce type-là nous permettra de devenir beaucoup plus autonomes dans la gestion, par exemple, de ces récoltes et de ces collectes. C'est un exemple parmi tant d'autres.

Il y a l'aménagement des espaces verts également : aujourd'hui, quand nous avons besoin de charger des big bags de sable ou des gabions dans les différents collecteurs que nous avons pu mettre en place pour les affichages des travaux, comment on s'y prend ? On prend la pelle, on prend deux personnes et on leur demande pendant trois heures de remplir des big bags dans la remorque ; et quand la remorque arrive, vu qu'on ne peut pas la descendre et qu'on n'a pas de grue pour la décharger, on décharge à la main. Pour les gabions, c'est pareil : on les prend à la main. Demain, on prend un mètre cube de gabions avec la grue, on la pose sur le camion et on gagne deux heures de temps. On gagne aussi en gestes et postures pour nos agents de la commune parce qu'ils évitent de se blesser et de se fatiguer en faisant des travaux qui ne sont plus du tout d'actualité. Voilà les explications pour ces deux lignes.

Madame la Maire :

Merci, Claude. Vous avez vu qu'il y a un vrai raisonnement là où, il y a encore quelques années, on disait : on va décharger au maximum le personnel et faire appel à des personnes qui ont l'habitude, qui vont accrocher les guirlandes, etc. Nous sommes sur un changement de braquet en disant que nous allons essayer de faire un maximum de choses en interne, mais aussi parce qu'il y a une volonté de la part de nos agents : nous savons qu'ils ont la capacité et nous arriverons, du coup, à réduire nos frais de fonctionnement. Éric ?

Éric GAUTIER :

Je suis très heureux d'entendre ce que vous décidez, parce que je pourrais relire une déclaration que l'on avait faite lors du débat sur les Communautés de Communes et les budgets où, justement, c'était une excellente idée de mutualiser, etc., que ça économiserait ceci... En réalité, le résultat est là, c'est qu'on a rajouté des couches à des couches avec des coûts évidemment supplémentaires. Je pourrais le relire, ça n'aura aucune ride. Tu étais présente d'ailleurs, Nathalie, je pense que tu t'en souviens. Ça n'a pris aucune ride et au contraire, je crois que la tendance semble s'inverser – pas au niveau national, c'est clair et c'est bien dommage –, mais en tout cas, je suis heureux que des initiatives comme celle-ci renaissent au niveau local. C'est peut-être ainsi que cela devrait se produire maintenant : que ça remonte du local jusqu'en haut. Je vous remercie.

Madame la Maire :

Après, ça ne nous donnera pas plus de compétences. Mais c'est vrai que nous avons la chance d'avoir parmi nos agents, par exemple au service technique, un électricien, un installateur sanitaire... C'est quand même une grande richesse. Donc, nous allons voir pour faire différemment et optimiser.

Pour poursuivre sur les investissements, je vais aller directement à la restauration de l'orgue de l'église catholique, avec une provision qui s'élève à 313 200 €. Il s'agit de la restauration de l'orgue qui ne fonctionne plus depuis quarante ans, ainsi que du plafond qui se trouve au-dessus de l'orgue et qui présente des fuites d'eau. Nous allons faire tout cela à un montant estimé à 313 200 €, puisque nous sommes maître d'ouvrage : c'est donc la Ville de Barr qui va avancer la somme globale, sachant que la Fondation du patrimoine et surtout le Conseil de fabrique sont des partenaires essentiels.

Ensuite, nous poursuivons le déploiement de la vidéoprotection avec une tranche supplémentaire pour 282 390 €.

Pour l'aménagement du parc urbain, en espérant que nous pourrions signer rapidement l'acquisition du camping Saint-Martin, nous prévoyons 200 000 € pour aménager ce parc qui sera un parc public ouvert à tous, aussi bien aux élèves de l'école de la Vallée qu'à tous les enfants et tous les habitants. Nous espérons en faire un bel endroit, surtout que nous avons de beaux arbres. Nous allons proposer cet aménagement dès cette année, nous l'espérons.

Nous poursuivons également le déploiement du LED pour 153 701 €.

Ensuite, il y a des travaux au niveau de la structure du beffroi avec la réfection de l'horloge, cette fois pour l'église protestante : 150 000 €.

Concernant le réaménagement de la rue des Lièvres en face de l'école des Vosges, il s'agit pour le moment d'une allée très large avec des emplacements de parking voitures et l'un ou l'autre espacement de place de bus. Ce que nous souhaitons, c'est réaménager totalement cette allée pour la rendre plus jolie puisqu'elle a un certain âge, elle est très large et cela va de pair avec les travaux de peinture devant l'école des Vosges. Ce réaménagement offrira toujours des places de parking pour les véhicules ; nous allons voir pour mettre plus de places de bus dans l'espoir qu'ils se gareront à cet endroit-là et que les gens qui en sortiront traverseront notre Grand'Rue et verront comme la ville est jolie, quels sont les bons commerces qu'on leur propose, etc., afin qu'ils passent peut-être un peu plus de temps dans cette Grand'Rue et qu'ils fassent quelques dépenses pour soutenir nos commerçants. En tous les cas, il s'agit d'offrir des places supplémentaires pour les bus parce que pour le moment, le seul emplacement utilisé se trouve rue du Docteur Sulzer, près de la Folie Marco. Nous avons vu cette année débarquer un bus pour le marché de Noël et peut-être que l'année prochaine, il y en aura deux. Il faut donc offrir des places supplémentaires.

Ensuite, nous avons la signalétique et les dispositifs de végétalisation de l'Hôtel de Ville pour 107 151 €. Là, il s'agit de revoir complètement la signalétique de l'Hôtel de Ville puisque les gens ont du mal à trouver notre entrée lorsqu'ils ne connaissent pas, ils tournent un peu en

rond dans la cour intérieure. Il y a actuellement un totem qui est vraiment défraîchi et nous allons retravailler tout cela. Surtout, nous mettrons en place des aménagements végétalisés place de l'Hôtel de Ville, donc des bancs pour lesquels je souhaite depuis longtemps des arches végétalisées pour apporter de la fraîcheur et de l'ombre parce que l'été, cette place est très chaude avec les pavés. Nous avons beaucoup de monde qui vient ici prendre un sandwich, faire des photos ou déposer des vélos, à qui nous pouvons offrir un petit espace ombragé pour se reposer. Voilà l'objet de cette somme de 107 151 €.

Nous allons également rénover les deux sanitaires publics, ceux de l'Hôtel de Ville et ceux de la place Karrer qui vont être automatisés, avec 100 000 € prévus au budget.

Et puis, il y a le changement des lampes pour les écoles d'un montant de 83 000 €, qui fait suite aux premières conclusions des audits réalisés par la Communauté de Communes pour optimiser là aussi les dépenses, suite à un bilan énergétique qui a été fait. Le retour sur investissement qui semble le plus rapide, c'est ce *relamping*, en anglais dans le texte.

Pour terminer, nous avons des études au musée de la Folie Marco et pour cela, je crois que la personne la plus appropriée pour vous en parler est Anémone LEROY.

Anémone LEROY-KOFFEL :

Merci et bonsoir à tous. Le musée de la Folie Marco a fêté ses 60 ans cette année et la maison a fêté ses 250 ans. Dans le cadre du partenariat avec la DRAC, il était nécessaire de refaire un état des lieux et un diagnostic de la maison en tant que telle, et du musée de la Folie Marco aussi puisqu'il a le statut de musée de France. Donc, le partenariat avec la DRAC est très important pour son avenir. Cette étude permettra de faire un état des lieux sur le bâtiment en tant que tel, sa structure, son organisation interne, et de voir pour les années à venir quels sont les travaux à envisager de manière nécessaire et de manière prioritaire pour que ce musée puisse continuer à faire briller la ville.

Madame la Maire :

Merci beaucoup, Anémone, pour tout le travail qui est mené au sein de ce musée. Je terminerai en vous rappelant que les montants qui sont affichés sont ceux que la Ville prévoit d'engager, mais sur ces montants, nous espérons évidemment des subventions, que ce soient des subventions de la DRAC pour le musée de la Folie Marco, que ce soient des subventions de l'Agence de l'eau, de la Région, de la Collectivité européenne d'Alsace. Là, nous sommes beaucoup plus prudents puisque nous vous avons présenté le contexte tout à l'heure. Des subventions, il y en aura néanmoins, mais ici, il s'agissait d'indiquer le montant des investissements bruts.

Voilà qui conclut ce débat d'orientations budgétaires. Maintenant, nous sommes à votre écoute pour vos questions s'il y en a. Oui, Alexandra ?

Alexandra DEBAISIEUX :

Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai une petite question sur l'acquisition des bâtiments en général. J'ai vu pour le camping qu'effectivement, il y a ce projet d'aménagement du parc urbain. Est-ce que sur les bâtiments de la gare, aujourd'hui, il y a déjà des projets d'investissement ? Comment envisagez-vous les choses ?

Madame la Maire :

Nous avons prévu des choses en 2022, quand nous avons fait l'étude ORT de revitalisation. Les choses ont beaucoup évolué, pour ne pas le dire autrement... Je pense qu'il faudra qu'on se repose les questions le moment venu. Nous avons rencontré les professionnels de santé qui souhaitent vraiment une extension du pôle, il y a une forte demande et nous aurons la chance d'avoir des spécialistes. C'est une première chose. Ensuite, nous avons notre Billard Club qui est dans les locaux et à qui nous avons annoncé un déménagement futur, mais nous espérons aussi pouvoir leur annoncer une bonne nouvelle. Mais tout cela est encore flou. Et surtout, il y a

maintenant la possibilité d'acheter le bâtiment Nexity, ce qui nécessite de réfléchir de manière globale sur ces bâtiments-là. En revanche, pour ce qui était prévu initialement, que ce soient les casiers ou le Quai des entrepreneurs, je pense que nous mettons un trait dessus.

D'autres questions ? Bien. Je vous demande simplement de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires, et nous reviendrons le mois prochain avec les chiffres définitifs du budget 2024 et avec le même budget prévisionnel 2025.

Rapport :

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Pour permettre de débattre des orientations générales 2025, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet. Ce rapport concerne le budget principal de la Ville ainsi que son budget annexe.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 février 2025

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

**N° 06 / 24-II-2025 TRAIL ALSACE GRAND EST BY UTMB : APPROBATION
D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
L'ORGANISATION DE LA COURSE 2025
67021-016-2025-02-24-16**

Madame la Maire :

Le dernier point qui a été retenu à l'ordre du jour, avant les communications, concerne le **Trail Alsace Grand Est** avec le renouvellement de la convention qui nous lie. Pour cela, je vais donner la parole à Philippe FOISSET.

Philippe FOISSET :

Merci. En 2025 effectivement, pour la troisième année, nous verrons passer le Trail Alsace Grand Est by UTMB. Il s'agit de l'un des cinquante grands événements mondiaux organisés par les UTMB World Series, donc nous avons quand même la chance à Barr de voir passer cet événement.

Il y aura l'organisation de quatre grandes courses cette année, deux qui passent par Barr et deux qui partent de Barr. Les deux qui passent par Barr auront lieu le vendredi 16 et le samedi 17 mai au travers d'un nouveau parcours qui atteindra la Ville de Barr en venant d'Andlau, en passant par les hauts de Mittelbergheim, puis en entrant dans la Ville de Barr. Nous avons ici à l'écran l'entrée des coureurs qui vont venir par le chemin Pfloeck pour atteindre la rue Neuve et remonter vers l'Hôtel de Ville.

L'événement majeur aura lieu le vendredi 16 ainsi que le samedi 17 avec les deux grandes courses : le 100 km, l'ultra-trail des Païens, regroupera 1 350 coureurs avec un départ à Orschwiller le vendredi matin à 7 heures et une arrivée prévue à Barr le vendredi à midi. Le lendemain aura lieu la course phare, le 100 miles (158 km), l'ultra-trail des Chevaliers, avec un départ à Turckheim le vendredi à 19 heures et 700 coureurs – le premier passage est attendu à Barr à 5 h 45 le samedi matin. La troisième course au départ de Barr aura lieu le samedi 17 mai à 15 heures : le 20K, le trail des Pèlerins, de 34 km pour une arrivée à Obernai. Le dimanche aura lieu la quatrième et dernière course de 50 km, le trail des Celtes, au départ de Barr à 7 heures du matin. Nous avons donc quatre grands événements.

La grande nouveauté cette année est que le premier événement, le vendredi, a lieu un jour ouvrable de la semaine. Cela implique la mobilisation de bénévoles. Lorsque les courses ont eu lieu les années précédentes les samedis et les dimanches, cela ne posait pas trop de difficultés. Je remercie néanmoins les cent bénévoles qui se sont prêtés au jeu les deux années précédentes et nous comptons bien évidemment sur les mêmes personnes en 2025, ainsi que sur des aides et des bras probablement supplémentaires pour le vendredi puisque je rappelle qu'il s'agit d'un jour ouvrable. J'en profite pour faire un appel aux bénévoles pour se joindre à cette belle aventure qu'est le Trail Alsace Grand Est by UTMB. C'est une aventure sportive, une aventure de course nature et une belle mise en avant de notre ville et de son patrimoine local.

Ces grands événements, il ne faut pas l'oublier, font la promotion de notre ville. Sur les 7 000 coureurs engagés cette année, 6 000 vont passer par Barr et plus de la moitié vont partir de Barr. Les 1 000 derniers font une cinquième course organisée à Obernai et nous ne sommes pas directement concernés. 6 000 coureurs qui passent ou partent de Barr à raison de 2, 3 ou 4 accompagnants par coureur, cela fait 20 000 personnes qui vont voir Barr et en parler. Évidemment, c'est un événement majeur pour la promotion de notre cité.

Le départ aura lieu, comme les années précédentes, devant le parvis du musée de la Folie Marco. Il descendra par la rue des Cigognes, passera par la rue de la Kirneck et remontera en vue de franchir les escaliers devant le parvis de l'église protestante, monter dans le vignoble jusqu'au Kirchberg et continuer sur les grands sentiers via Ottrott, etc., jusqu'à Obernai. J'en ai fini pour ce week-end du 16, 17 et 18 mai 2025.

Madame la Maire :

Nous aurons l'occasion de te remercier, Philippe, ainsi que Hervé, puisque vous vous impliquez énormément dans cette organisation depuis le début avec la gestion des équipes, des plannings et la motivation des bénévoles. Merci beaucoup.

Je vous le rappelle : rendez-vous samedi 17 mai à 15 heures pour le départ du 20K et dimanche 18 mai à 7 heures – ça, c'est pour les lève-tôt – pour le 50k. Nous vous attendons nombreux comme l'an passé où le départ était vraiment sympathique avec une belle ambiance, donc soyez là. Merci.

Nous allons passer au vote. Est-ce que vous êtes pour signer et renouveler cette convention avec l'UTMB ? Une question, Éric ?

Éric GAUTIER :

Je n'ai pas de question, mais une déclaration à faire. Le sujet de cette contribution financière est en réalité, ne nous voilons pas la face, le sujet des subventions publiques aux entreprises privées. Nous avons vu des retombées économiques mirobolantes et si elles sont aussi importantes que ce qui est plaidé, on ne peut que s'en réjouir, certes, et j'ai envie de dire heureusement ; car payer 15 000 € – je rappelle que c'est la contribution qui est prévue – dans un contexte économique que l'on nomme pudiquement contraint pour que notre économie locale subisse une baisse significative, ça serait vraiment la double peine.

L'UTMB n'a pas besoin d'argent public des contribuables français pour prospérer. Je tiens à rappeler qu'en 2021, l'entreprise américaine Ironman Group a racheté 45 % de l'UTMB dont l'affaire semble bien juteuse à développer, puisque de 3,6 M€ en 2019, le CA a bondi à plus de 10 M€ en 2022, avec des projections à 20 ou 30 M€ pour les prochaines années. Les recettes proviennent quasiment pour moitié des inscriptions – 40 à 300 € selon les courses – ainsi que des partenariats avec les grandes marques, les institutionnels et les droits médias. Mais ce dont l'UTMB a un besoin impératif, en revanche, c'est de la majesté de nos territoires, de la beauté de notre ville, qui sont les conditions et les raisons principales de son succès. Elle a besoin de la mobilisation de nos bénévoles également, qui sont les conditions pour le succès. En revanche, l'argent public, nos associations en ont besoin.

Aussi, puisque je ne suis pas un incondicional de la critique systématique, je vais me permettre une proposition audacieuse : puisque nous avons raté l'opportunité exceptionnelle, qui ne se reproduira probablement jamais, de montrer notre capitale viticole au monde entier lors du Tour de France 2019 où le Français Julian ALAPHILIPPE avait traversé la ville de Barr en jaune, nous pourrions par exemple lancer une course inédite, originale, qui se distinguerait de tout ce qui se fait aujourd'hui, comme une ascension du mont Saint-Odile en contre-la-montre, ouverte aux cyclistes et aux coureurs à pied.

En conséquence, puisque je ne peux voter oui pour les raisons évoquées ci-dessus et que s'abstenir, on l'a vu récemment pour l'élection du Président au Conseil constitutionnel, revient au même résultat que de voter oui, je vote non à cette contribution de 15 000 € bien trop imposante à mon goût. Merci.

Madame la Maire :

Très bien Éric, on prend note et je passerai au vote tout à l'heure. Nous avons eu l'échange mercredi, nous avons chacun donné nos arguments et je ne vais pas revenir sur ce qui a fait que la Ville de Barr a accepté d'accueillir cet énorme événement.

Pour avoir quelques petites explications sur cette dotation ou subvention, comme on peut l'appeler, de 15 000 €, il faut déjà s'imaginer qu'un autre événement de cette envergure ne nous coûterait pas « seulement » 15 000 €. On voit ce que coûte la fête des Vendanges, ce qu'a coûté Clair de Nuit, ce que coûte la clôture des Estivales : nous sommes bien au-delà de ce montant et cela fédère beaucoup de monde aussi. 15 000 €, ce n'est rien non plus en termes de retombées presse, mais surtout, ce n'est rien en termes d'animation du réseau des bénévoles. Et c'est surtout pour cette raison-là qu'à l'époque, nous avons choisi – au lendemain du Covid, je vous le rappelle – de nous appuyer sur cet événement pour relancer le lien avec les associations et les bénévoles. Ce qui a marché puisque aujourd'hui, la plupart des associations n'attendent qu'une chose, c'est de se réinscrire l'année suivante pour recommencer et vivre ensemble cette formidable aventure.

15 000 €, ce n'est rien non plus pour remercier les bénévoles qui sont gâtés, qui sont suivis tout au long de l'année et avec lesquels un lien est maintenu. Nous, en tant que Ville, nous ne pourrions pas le faire. À chaque fois qu'un événement est organisé, vous le savez, pour les bénévoles que vous êtes, il y a à l'issue un repas qui est organisé, ou un moment festif, etc. S'il avait fallu payer ne serait-ce que le repas et les boissons en fin de manifestation à tous ces bénévoles, on arrivait à un budget similaire et on n'avait pas d'événement autour. Donc, il faut savoir, toutes proportions gardées, accepter ce montant.

Et puis après, surtout, l'objectif est de voir comment arriver à réduire à terme notre contribution puisque nous étions là aussi pour lancer l'événement. C'était une réelle fierté que la Ville de Barr ait été sélectionnée pour la mise en lumière et encore une fois, cela s'inscrit pleinement dans les politiques dans lesquelles nous nous sommes dirigés qui sont le développement du sport de plein air, du sport nature, avec l'univers trail aussi qui a été créé dans les hauteurs de Barr et qui va être inauguré – nous en reparlerons. C'est quelque chose de tout à fait cohérent et surtout d'entraînant et de motivant pour les bénévoles. Je te redonne la parole, évidemment, Éric.

Éric GAUTIER :

Merci, Nathalie. Ce que je veux mettre en regard, en fait, c'est une question de hiérarchie des valeurs. Nous avons un territoire exceptionnel, une ville magnifique, des bénévoles qui sont impliqués, et tout cela est gratuit, nous l'offrons, c'est cadeau. Ça n'a pas de prix, en fait, et si en plus on doit payer 15 000 balles, moi, je ne comprends pas. Donc, pour moi, c'est non.

Madame la Maire :

J'entends. Encore une fois, ça a relancé ce réseau des bénévoles sur lesquels on s'appuie désormais pour l'ensemble des animations. Nous allons quand même passer au vote pour l'attribution et la signature de cette convention. Qui est contre ? Éric GAUTIER. Qui est pour ? Et qui s'abstient ? Bertrand REUSCHLÉ. Très bien. Je vous remercie.

Rapport :

Après une deuxième édition exceptionnelle, le Trail Alsace Grand Est by UTMB revient en 2025 pour une aventure unique et mémorable à travers vignes et châteaux.

Soutenu par la Région Grand Est, le Trail Alsace Grand Est by UTMB se déroulera au cœur du printemps du 15 au 18 mai 2025, sur les 2 départements alsaciens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Organisé selon les plus hauts standards UTMB, cet événement proposera aux coureurs locaux de tous niveaux ainsi qu'aux coureurs internationaux désireux de découvrir la région de vivre un voyage unique à travers le temps, les châteaux forts et les vignes, et de débiter leur quête vers les UTMB World Series Finals.

Avec 4 courses au programme, de 34 km à 159 km, tous les coureurs pourront se lancer dans une épopée chevaleresque à travers le massif vosgien, explorer châteaux forts et villages pittoresques par des chemins où la nature est à la fois sauvage et préservée avant de terminer leur aventure sur les remparts d'Obernai, un des plus beaux détours de France.

Dans le cadre de cet événement, la ville de Barr accueillera les départs du 50 km (2.000M+) et 34 km (1,300M+) qui plongeront également les coureurs dans le patrimoine castral de l'Alsace.

Afin que l'organisation de cette manifestation puisse se dérouler dans de bonnes conditions, une convention a été rédigée afin de définir les missions de l'UTMB Group et de la ville de Barr. Par ailleurs, la collectivité s'engage également à soutenir financièrement l'organisation en versant une subvention de 15.000 €.

Ce grand évènement permettra d'assurer la promotion du territoire et de faire rayonner la collectivité.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 février 2025

Et en vertu des exposés préalables,

Le Conseil Municipal
(moins 1 abstention : B. REUSCHLE et 1 voix contre : E. GAUTIER)

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre UTMB Group et la ville de Barr pour l'organisation du Trail Alsace Grand Est by UTMB® 2025

VALIDE le versement d'une contribution financière de 15 000 € à l'UTMB Groupe pour l'organisation de l'événement

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces, actes et documents afférents à la présente délibération.

**N° 07 / 24-II-2025 OPERATION FONCIERE – ACQUISITION DE TERRAINS –
REGULARISATION DE LA VOIRIE ROUTE DU HOHWALD –
DELIBERATION COMPLEMENTAIRE
67021-016-2025-02-24-17**

Rapport :

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 09 décembre 2024, l'acquisition des parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée Section 19 n°429/77 de 0,28 are, auprès de Monsieur BLEESZ Christophe, propriétaire en indivision pour 1/6, Monsieur BLEESZ Daniel, propriétaire en indivision pour 1/6, Madame BLEESZ Francine, propriétaire en indivision pour 1/6, et Madame LECKLER Denise, propriétaire en indivision pour 3/6, au prix de 2 800,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur,
- Parcelle cadastrée Section 19 n°443/75 de 0,12 are, auprès de Monsieur PHILIPP Joseph, propriétaire en indivision pour ¼, et de M.PHILIPP Joseph Emile et Eugène, propriétaire en indivision au ¾, au prix de 1 200,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur,
- Parcelle cadastrée Section 19 n°435/71 de 0,35 are, auprès de Monsieur KOCH Joël, au prix de 3 500,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur,
- Parcelle cadastrée Section 19 n°437/117 de 0,15 are, auprès de Monsieur KOCH Joël, au prix de 1 500,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur,
- Parcelle cadastrée Section 19 n°439/117 de 0,22 are, auprès de Monsieur KOCH Joël, au prix de 2 200,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur,
- Parcelle cadastrée Section 19 n°441/117 de 0,24 are, auprès de Monsieur KOCH Joël, au prix de 2 400,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur,
- Parcelle cadastrée Section 19 n°433/116 de 0,37 are, auprès de Monsieur BEYLER Jean-Marc, propriétaire en indivision pour ½ et de Madame BEYLER Mathilde, propriétaire en indivision pour ½, au prix de 3 700,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur,
- Parcelle cadastrée Section 19 n°431/115 de 0,15 are, auprès de Monsieur BEYLER Jean-Marc, propriétaire en indivision pour ½ et de Madame BEYLER Mathilde, propriétaire en indivision pour ½, au prix de 1 500,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur,

Au prix de 10 000, 00 € l'are, soit pour une emprise de 1,88 ares, un prix d'acquisition total de 18 800,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur.

Ladite délibération ne mentionnait pas la forme desdits actes d'acquisitions.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de préciser que les actes d'acquisitions de régularisation de ces emprises, soit des actes en la forme administrative.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.1311-10,

VU l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux attributions exercées au nom de la commune ;

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 février 2025

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'empiètement de la voirie publique sur les propriétés privées adjacentes,

CONSIDERANT la nécessité de préciser que les actes d'acquisitions seront passés en la forme administrative,

CONSIDERANT la nécessité d'une approbation complémentaire par le Conseil Municipal de la Ville de Barr,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

PRECISE que les actes d'acquisitions de régularisation desdites emprises, seront des actes en la forme administrative.

AUTORISE Madame la Maire, et Monsieur Claude BOEHM, Adjoint au Maire de la Ville de BARR en charge de l'urbanisme, de la transition énergétique et de la sécurité civile, à signer, au nom de la Ville de BARR, les actes légaux de cession et tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 08 / 24-II-2025 OPERATION FONCIERE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UNE EMPRISE DE CHEMIN RURAL SIS LIEUDIT ROUTE DU HOHWALD – PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
67021-016-2025-02-24-18**

Rapport :

La Ville de Barr a été sollicitée par Monsieur François RENO pour la cession d'une emprise du chemin rural sis lieudit Route du Hohwald, adjacent à sa propriété.

Ce chemin rural est propriété de la Ville de Barr, jusqu'à la moitié du chemin rural et propriété de la Commune de Mittelbergheim sur l'autre moitié.

La partie de chemin rural propriété de la Ville de Barr, seule concernée en l'espèce, est constituée d'un talus adjacent au chemin rural et adjacent à la propriété de Monsieur RENO. En

l'espèce c'est ce talus, qui constitue la partie totalement enherbée du chemin rural, sur laquelle porte ladite cession.

En application de l'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime, les chemins ruraux n'ayant pas été classés comme voies communales, font partis du domaine privé de la commune.

Toutefois, en application de l'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime, un chemin rural ne peut être cédé en tout ou partie que si le chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, qu'une enquête publique a eu lieu et que les propriétaires riverains ont été mis en demeure d'acquiescer les terrains attenants à leurs propriétés.

En l'espèce, ladite emprise sur laquelle porte la cession n'est pas affectée à l'usage du public, c'est un talus enherbé et envahit par la végétation. Seul le chemin rural est affecté à l'usage du public et il convient de préciser que l'emprise du chemin rural, telle qu'elle est matérialisée sur place, n'est en aucun cas impactée et ne sera pas modifiée, seule la partie enherbée est concernée par ladite cession.

L'emprise à détacher du chemin rural, non cadastré, sis Route du Hohwald est cadastrée provisoirement Section 19 parcelle (A)/o.127 de 1,84 ares, et est classée en zone UB2 du PLUi.

La Division du Domaine, dans son avis en date du 31 janvier 2025, a évalué ladite emprise au prix de 10 000,00 €/l'are, soit pour une emprise de 1,84 ares, un prix de cession de 18 400,00 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, d'une part, de constater la désaffectation de l'emprise cadastrée provisoirement Section 19 parcelle (A)/o.127 de 1,84 ares, et d'autre part, de lancer la procédure d'enquête publique préalable à la cession de ladite emprise du chemin rural.

Délibération :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.1311-10,
- VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.161-10, L.161-10-1 et ses articles R.161-25, R.161-26 et R.161-27,
- VU** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10,
- VU** le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L.134-1 et suivants,
- VU** l'avis de la Division du Domaines en date du 31 janvier 2025,
- VU** l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 février 2025

CONSIDERANT que l'emprise du chemin rural concernée par la cession, n'est plus affectée à l'usage du public depuis plusieurs années du fait de son obstruction par la végétation,

CONSIDERANT la nécessité de prescrire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la cession de ladite emprise du chemin rural sise Route du Hohwald,

Et en vertu des exposés préalables,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés

CONSTATE la désaffectation de l'emprise cadastrée provisoirement Section 19 parcelle (A)/o.127 de 1,84 ares

DECIDE le lancement de la procédure d'enquête publique nécessaire préalablement à la cession de ladite parcelle cadastrée provisoirement Section 19 parcelle (A)/o.127 de 1,84 ares

AUTORISE Madame la Maire, à procéder à l'organisation de l'enquête publique sur ce projet

CHARGE Madame la Maire de procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête publique

CHARGE Madame la Maire de prendre l'arrêté municipal circonstancié

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Madame la Maire :

Nous arrivons aux communications et aux points divers ; n'hésitez pas si vous avez des choses à rajouter. Nous avons fêté les 90 ans de Madame SCHIRARDIN le 14 février, jour de la Saint-Valentin. Nous avons passé un excellent moment avec une dame qui est en pleine forme, avec un excellent kouglof fait maison.

Vous avez dû suivre les réussites du club local de billard dont nous parlions tout à l'heure, avec une 3^e place pour Monsieur STEIN père et qui s'est fait, pour le coup, rattraper par son fils en finale nationale N3 la semaine passée, le 16 février, puisque Max STEIN est devenu champion du Grand Est. C'est un des grands espoirs jeunes au billard et nous espérons qu'il le restera.

Le 18 février, nous avons fêté les noces d'or du couple BIERING à l'Ehpad Marcel Krieg. Monsieur BIERING était agent de la Ville pendant de très longues années – trente ans, je crois. Ce fut un bon moment et de bons souvenirs.

La semaine passée, avec Marièle, Jean-Luc et Guy qui étaient présents, nous avons remis le prix du concours de la plus belle vitrine de Noël à la boulangerie du Piémont, avec un sympathique accueil – vous voyez ici l'équipe tout sourire.

Une petite communication pour soutenir nos pompiers et surtout l'amicale des sapeurs-pompiers : Olivier, veux-tu dire quelque chose ?

Olivier MESSMER :

Déjà, je voulais remercier la mairie pour le soutien de notre première soirée après-ski qui va se dérouler le 1^{er} mars. Nous avons actuellement entre 250 et 300 personnes et c'est pour cela que nous faisons cette soirée à Andlau, parce que la salle des fêtes de la Ville de Barr est un peu trop petite. Mais nous avons quand même le soutien de la Ville de Barr. Il reste encore de la place si cela intéresse quelqu'un.

Madame la Maire :

Merci. C'est vrai que du coup, la salle d'Andlau est beaucoup plus grande puisque les lotos accueilleraient jusqu'à 900 personnes, mais c'était sans piste de danse... N'hésitez pas à vous inscrire et moi, j'y serai ; je ne vous dis pas comment je serai habillée, mais vous avez le choix entre les dirndl, l'équipement après-ski, le costume alsacien, tyrolien... Bref, c'est ouvert, donc venez vous amuser. Merci. Je crois que Gérard ENGEL avait aussi une communication ?

Gérard ENGEL :

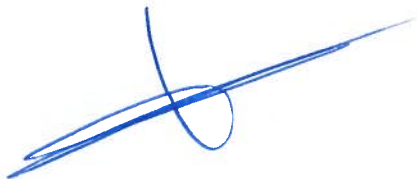
Vous savez que chaque année, au printemps, il y a ce qu'on appelle le Elsàss Oschterputz. C'est une opération qui est diligentée par la CEA avec comme partenariat le Smictom d'Alsace centrale. Je vous invite le samedi 15 mars à 9 heures à venir place de l'Hôtel de Ville. Tout le matériel est fourni comme les années précédentes ; nous nous répartirons ensuite aux alentours de Barr et même à Barr intra-muros pour faire une opération intéressante et toujours sympathique. En plus, pas mal de personnes ayant la bonne idée de venir en famille, il y aura également des jeunes et des enfants. Donc, le 15 mars à 9 heures aura lieu le Elsàss Oschterputz 2025.

Pour terminer, un petit rappel sur le mois « Autour de la famille » qui aura lieu au mois de mars. Un programme a été monté par la Communauté de Communes du Pays de Barr avec des ateliers, conférences, animations, café parents et spectacles. Vous retrouverez tous les détails sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la Ville. N'hésitez pas à vous y rendre.

Nous en avons terminé avec les sujets que nous avons relevés. Voulez-vous encore intervenir sur un sujet ou un autre ? Ce n'est pas le cas ? On dirait que la réunion de mercredi dernier vous a épuisés, avec les questions qui fusaient... Très bien. Je vous remercie pour ce Conseil municipal et rendez-vous le 31 mars pour le vote du budget. Bonne semaine à tous.

Fin de la séance : 20 h 40.

La secrétaire de séance,
Alexandra DEBAISIEUX,



Nathalie KALTENBACH
Maire de BARR

